



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des Lycées et  
Collèges

## Bilan de la réforme Chatel et « chasse aux surcoûts » au lycée

**5 ans après, le ministère tire le bilan de la réforme Chatel. Nous ne l'avons pas attendu pour mesurer l'ampleur des dégâts**

Le 20 novembre, le ministère invite les organisations syndicales pour présenter le bilan de la réforme Chatel.

Dès 2010, les collègues se mobilisaient pour obtenir le retrait de la réforme avec leurs organisations unies dans une intersyndicale regroupant le SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, le SN-FO-LC, le SNEP-FSU, la CGT Educ'action, le SNES-FSU et le SNALC- CSEN. Le SNFOLC condamnait déjà la mise en place de l'autonomie des établissements, la mise en concurrence des disciplines et des professeurs, ces derniers cherchant à récupérer des heures dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements d'exploration, aux contenus définis localement. En effet, les heures consacrées à ces « enseignements » avaient été retirées aux disciplines. Le SNFOLC rejetait également l'évaluation en cours d'année en langues vivantes qui transformait l'examen en bac maison. Enfin, il jugeait la « réforme » des STI catastrophique, tant pour les collègues que pour les élèves.

**La réforme**

**du lycée**

**inspire la**

**réforme du**

**collège : il est**

**temps**

**d'arrêter !**

**Abrogation**

**de la réforme**

**du collège**

**5 ans après, la ministre Vallaud-Belkacem est prête à aller plus loin dans l'austérité**

La ministre a déclaré que le MENESR « veillera à prendre en chasse tous les surcoûts » lors du bilan sur la réforme Chatel. Or, on attend 29 500 lycéens supplémentaires à la rentrée 2016 !

### *Diminution des heures de cours*

Au rapport de la cour des comptes, qui déclarait que le volume horaire était très élevé au lycée et que cela coûtait trop cher en particulier les « *matières optionnelles (langues anciennes, disciplines artistiques et les options de langue vivante 3)* (...) entraînant un surcoût par rapport aux matières du socle (...) », la ministre répondait : « de 2008 à 2015, l'indicateur d'heure par élève a été réduit de 6,5 %. » La suppression des heures due à la réforme Chatel : vue et approuvée. Le ton était donné.

### *Le bac à la carte*

Autre variable d'ajustement : le baccalauréat jugé, lui aussi, trop cher. Le décret n° 2015-1351, paru le 26 octobre 2015, prévoit que « les candidats ayant échoué à l'examen pourront demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10 sur 20, pendant les cinq sessions suivantes ». Le décret rend possible de priver les élèves des cours qui concernent les disciplines « validées ». Conséquences : réduction du nombre de candidats pour une partie de l'examen, réduction du nombre de postes ! Nouvelle attaque du baccalauréat comme diplôme national et anonyme !

### *Lycée du socle, lycée modulaire*

Auditionnée par le sénat sur le budget, Mme Vallaud-Belkacem déclare : « Nous réduisons le nombre de filières où sévit cet insupportable tirage au sort » Au nom de l'égalité, détruire des filières ? C'est le lycée du socle du rapport Bréhier : peu important leur niveau et leur projet d'orientation, les élèves seraient dans une filière unique, partageant un socle complété par « trois ou quatre matières optionnelles ». Plus de 2 millions de lycéens français, autant de parcours différents.

Comme la réforme Chatel, la réforme actuelle du collège territorialise l'école, détruit les disciplines, attaque notre statut. Mais elle va encore plus loin.

Le SNFOLC propose aux personnels de se réunir en heures d'information syndicale, d'établir le constat des dégâts de la réforme Chatel et de dresser la liste de leurs revendications : rétablissement des horaires, des dédoublements nationaux, des épreuves terminales du baccalauréat de langues...

En bloquant dès maintenant la réforme du collège, nous bloquerons toute tentative de poursuivre ce processus au lycée. L'intersyndicale nationale réunissant 15 organisations qui « appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, heures d'information syndicale pour débattre des suites de l'action, en particulier de la possibilité de construction d'une grève majoritaire permettant de créer le rapport de force pour gagner » et qui « invite les assemblées générales à lui faire remonter leurs prises de position » a raison.

**SNFOLC**  
Siège  
National

6-8 rue Gaston Lauriau  
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex  
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40  
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

[www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)